

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230407CM026 -

L'an deux mille vingt trois, le sept avril, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 31 mars 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Madame BURY-DAGOT a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT
Monsieur FRADIN a donné pouvoir à Madame JALLET
Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER
Monsieur BOUAYADINE a donné pouvoir à Madame HUROT
Madame MOREAU a donné pouvoir à Madame GIRARD
Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE
Madame HADROT a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE
Monsieur OUARAB a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Absents :

Madame AUBOURG-DEVERGNE

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 17/04/2023
Nombre de conseillers votants : 34 Publié le 20/04/2023

20230407CM026 - Subvention de projet à l'ACCA

L'ACCA est une association proposant aux agents et retraités de la ville des activités sportives. Elle met en place une programmation annuelle d'activités encadrées par des professionnels. L'ACCA a souffert des années Covid et relance ses activités

L'ACCA organise une soirée festi'sportive avec animations sportives ouvertes à tous les agents et leur famille le 16 juin 2023 à Obraysie Plage et dans les équipements sportifs du Petit Bois, suivies d'une soirée dansante avec repas offert par l'association. Cette soirée festi'sportive était traditionnellement organisée en partenariat avec le COS qui a été dissous. Le COS prenait en charge le repas de la soirée.

Pour mener à bien ce projet qui a pour but de proposer aux agents un temps convivial couplé à la découverte et à la pratique d'activités physiques, l'ACCA sollicite une subvention de 2 000 euros.

La ville soutient les associations par différents concours : subvention de fonctionnement, subvention de projet, subvention d'urgence, mise à disposition d'équipement ou prêt de matériel. Elle a la volonté d'accompagner cette association qui œuvre pour les agents de la ville toute l'année. Cette soirée permettra aux agents de se retrouver dans un autre cadre que le travail. La ville apportera son concours également avec la mise à disposition de locaux et de matériel, prendra en charge les boissons. Cette action entre dans le cadre de la qualité de vie au travail.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention pour l'organisation de la soirée festi'sportive de 2 000 € à l'ACCA.

Cette dépense sera imputée au chapitre 860A 800 65748-213106.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 11 avril 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette
Colette MARTIN-CHABBERT